



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 85240

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur le rapport concernant les transports de voyageurs rendu par l'Institut Montaigne. En effet celui-ci préconise d'investir dans la régénération et la désaturation du réseau en Île-de-France. Il souhaiterait connaître sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Face au manque d'investissement des dix dernières années qui a causé de grandes difficultés en termes de régularité et de qualité des services, le Gouvernement a mis en place un programme ambitieux de modernisation du réseau ferroviaire. S'agissant de l'Île-de-France, le projet du Nouveau Grand Paris représente près de 32,5 Mds d'euros qui seront investis par l'État, le Conseil régional et les autres collectivités d'Île-de-France, avec deux objectifs : - D'une part construire des nouvelles lignes du Grand Paris Express qui permettront de relier les banlieues entre elles, avec plus de 200 km de lignes de métro automatique et 69 gares, pour 2 millions de voyageurs par jour. La ligne 15 sud, premier « vrai » tronçon du Grand Paris Express, reliera en 33 km 16 gares du Pont-de-Sèvres (Hauts-de-Seine) à Noisy-Champs (Seine-Saint-Denis/Seine-et-Marne) en 35 minutes. Les travaux préparatoires ont commencé en mars dernier, à Issy-les-Moulineaux. La ligne 16 qui devrait être déclarée d'utilité publique en automne de cette année, desservira la Seine-Saint-Denis. L'enquête publique de la portion sud de la ligne 14, vers Orly, s'est achevée le 9 juillet 2015. Les autres tronçons seront soumis à enquête publique début 2016. L'ensemble des nouvelles lignes seront mises en service avant 2030. - D'autre part, moderniser et prolonger les réseaux existants (RER, métro, tramway, bus, etc.) par la réalisation du plan de mobilisation pour les transports, porté par la Région. À travers le projet de Contrat de Plan État-Région 2015-2020, signé le 16 février, l'État et la Région Île-de-France se sont massivement engagés pour assurer le financement des opérations du plan de mobilisation pour les transports. Entre 2015 et 2020, 7,5 Md€ y seront consacrés financé notamment à hauteur de 1,4 Md€ par l'État, 2 Md€ par la Société du Grand Paris et 3 Md€ par la Région. Les transports sont l'une des grandes priorités du Grand Paris. La transformation est à l'oeuvre, avec une mobilisation sans précédent qui doit permettre à la fois de remettre à niveau le réseau de transports existant, d'améliorer sa fiabilité au quotidien, et de réaliser les infrastructures nécessaires au développement de la région capitale. Enfin, le secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la mer et de la pêche, a présenté le 28 avril dernier, avec le Président de la Région Île-de-France, Président du STIF, les 4 priorités retenues pour structurer au quotidien l'action de la RATP et de la SNCF, en vue d'améliorer la fiabilité des transports ferroviaires en Île-de-France : - renforcer la maintenance des infrastructures, - améliorer la gestion des situations perturbées et l'information des voyageurs, - finaliser le renouveau des matériels roulants et le maintien de leur fiabilité, - renforcer l'unification de l'exploitation des RER A et B.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85240

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5377

Réponse publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 7060